

Composition du dossier de plans

Pièces graphiques

PC 01 ind A	Plan de situation
PC 02 ind A	Plan masse - 1/500°
PC 03 ind A	Coupes sur terrain - 1/250°
PC 04 ind A	Notice de présentation
PC 05.1 ind A	Façades Bureaux NE/NO - 1/200°
PC 05.2 ind A	Façades Bureaux SO/SE - 1/200°
PC 05.3 ind A	Façades Hall NO/NE - 1/250°
PC 05.4 ind A	Façades Hall SO/SE - 1/250°
PC 05.5 ind A	Façades Abris PL 01 - 1/250°
PC 05.6 ind A	Façades Abris PL 02 - 1/250°
PC 05.7 ind A	Plan de toitures bâtiment bureaux- 1/200°
PC 05.8 ind A	Plan de toitures bâtiment "Hall"- 1/300°
PC 05.9 ind A	Plan de toitures abri PL01 - 1/250°
PC 05.10 ind A	Plan de toitures abri PL02 - 1/250°
PC 06.1 ind A	Insertion paysagère 1
PC 06.2 ind A	Insertion paysagère 2
PC 07 ind A	Photographies environnement proche
PC 08 ind A	Photographie paysage lointain

DEMANDE DE PERMIS CONSTRUIRE



Construction de locaux d'activités

Adresse des travaux

Parcelle n°814 - 816p section BN
rue de Vaucanson
38340 Voreppe

Recu le 20-11-2020

Indice	Date	Modifications
Ind. A	27/10/2020	

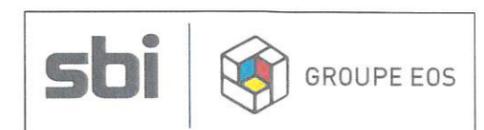
27 Octobre 2020
REF / 20 113

Maître d'Ouvrage

LELY Environnement
37 rue Pierre Semard
38600 Fontaine

Constructeur

SBI SAS
47 rue du Pont Noir
38120 Saint Egrève



Composition du dossier de plans

Pièces graphiques

PC 02.1 ind B	Plan masse après démolition - 1/500°
PC 02.2 ind B	Plan masse Projet - 1/500°
PC 04 ind B	Notice de présentation
PC 05.3 ind B	Façades Hall NO/NE Projet - 1/250°
PC 05.4 ind B	Façades Hall SO/SE Projet - 1/250°
PC 05.11 ind B	Façades Transformateur et Sas technique - 1/100°
PC 05.12 ind B	Façades Hall NO/NE Existant - 1/250°
PC 05.12 ind B	Façades Hall SO/SE Existant - 1/250°
PC 27 ind B	Plan des Démolitions - 1/500°

CERFA 13409*07

DEMANDE DE PERMIS CONSTRUIRE

PC 038565 2010017

PIECES COMPLEMENTAIRES



Construction de locaux d'activités

Adresse des travaux

Parcelle n°814 - 816p section BN **PC 0385652010017**
 rue de Vaucanson
 38340 Voreppe

Complété 22 -01- 2021

Indice	Date	Modifications
Ind. A	27/10/2020	
Ind. B	11/01/2021	

11 Janvier 2021
 REF / 20 113

Maître d'Ouvrage

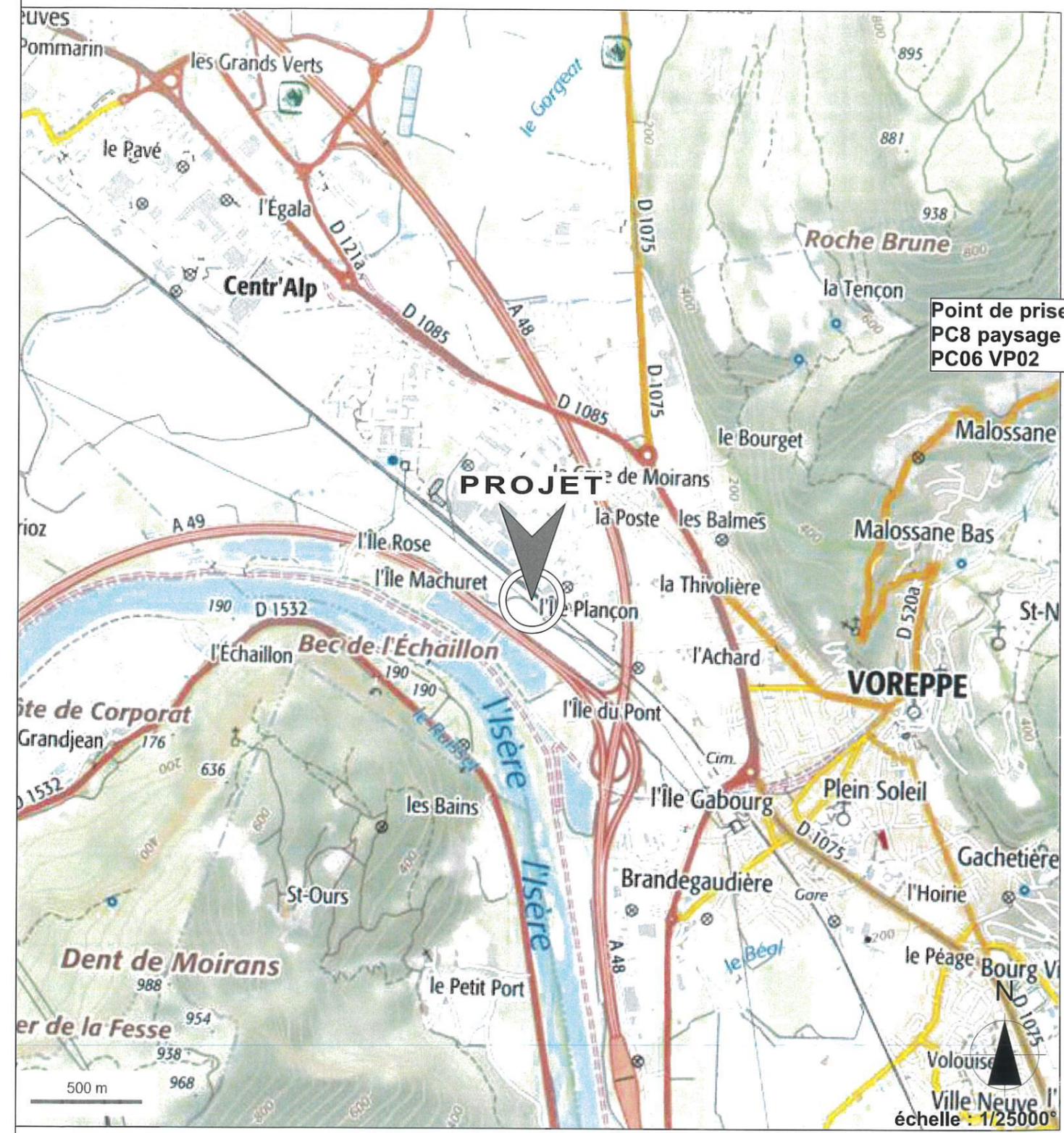
LELY Environnement
 37 rue Pierre Semard
 38600 Fontaine



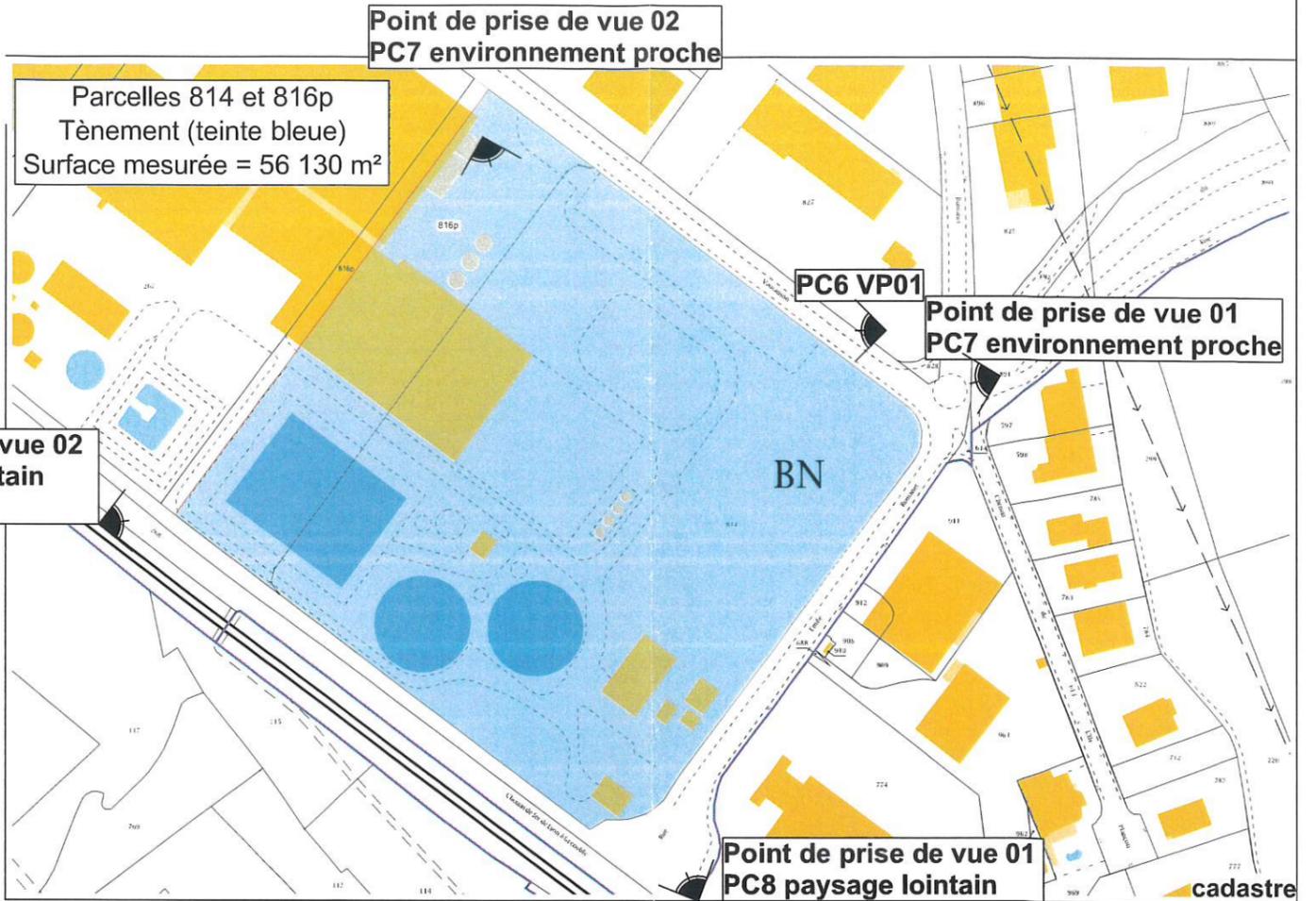
Constructeur

SBI SAS
 47 rue du Pont Noir
 38120 Saint Egrève





plan de situation



vue aérienne

Recu le 20-11-2020
 PC 0385652010011

PC 04 ind B – NOTICE DE PRESENTATION

MAÎTRE D'OUVRAGE : **LELY Environnement**
37 rue Pierre Semard
38 600 Fontaine

MAÎTRE D'ŒUVRE : **SBI SAS**
47 rue du Pont Noir
38 120 Saint Egrève

ADRESSE DES TRAVAUX : Parcelle n°814 – 816p section BN,
Rue Vaucanson
38 340 Voreppe

PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain se situe sur la commune de Voreppe en zone UECA du PLU dans un lotissement autorisé par DP 038565 2010021.

Le terrain, relativement plat, est constitué des parcelles n°814 et 816p (lot détaché par déclaration préalable) de la section BN. La superficie globale est de 56 130m². Placé le long de l'Isère, entre les massifs de la Chartreuse et du Vercors, il est bordé au Sud-Ouest par la voie ferroviaire d'axe Lyon-Grenoble. Anciennement occupé par l'usine de pâte Ecocis fabricant de matériaux d'isolation et de pâte à papier recyclée, le site subit un démantèlement afin de repartir sur un terrain vierge. Plusieurs zones arbustives sont présentes sur le terrain, en particulier dans sa partie Nord-Est.

Après lecture de la carte du PPR, le terrain se situe :

- En zone de prescription Bf2 du Plan de Prévention des Risques Naturels.
- En zone de prescription Bir du Plan de Prévention Risque Inondation Isère Aval.
- En zone de prescription b1 et b2 du Plan de Prévention des Risques Technologiques.
- Dans le périmètre à risque des Transports de Matières Dangereuses.

PROGRAMME

La présente demande de permis de construire consiste en la construction et la réhabilitation de bâtiments destinés à recevoir l'activité de la société LELY Environnement spécialisée dans la gestion des déchets non dangereux et de l'économie circulaire sur la région Rhône-Alpes.

- Le premier bâtiment « Bureaux » sera édifié pour accueillir les bureaux et locaux sociaux de l'entreprise.
- Le second bâtiment « Hall » sera réhabilité en un atelier de chaudronnerie voué à la réparation des bennes à déchets endommagées et un atelier mécanique destiné à l'entretien courant des poids lourds.
- Le troisième ouvrage consistera en la création d'abris métalliques employées à protéger la zone de stationnement poids lourds des intempéries.

Le projet ne porte pas sur un Etablissement Recevant du Public.

PROJET

Conception architecturale

Le Bâtiment « Bureaux » se situe près de la rue Vaucanson et émerge de son environnement généreusement arboré. De forme assez compacte, il se développe verticalement sur plusieurs niveaux. Une alternance de matériaux en façade exprime une décomposition volumétrique et participe, tout comme les ouvertures verticales, au rythme des façades. Le premier niveau de plancher étant surélevé de 50cm/TN, l'accès au bâtiment se fait par l'intermédiaire d'une rampe située au droit de la façade Sud-Est.

Un second volume, celui du bâtiment « Hall », est existant et réhabilité à l'occasion du projet. Il se distingue par son traitement architectural plus sobre. Des ouvertures sont conservées et d'autres créées en façade. Le jeu des ouvertures et des couleurs de bardage permet de rompre, ponctuellement, la verticalité de l'imposant volume.

Les abris métalliques créés afin de protéger la zone de stationnement des poids-lourds sont situés au Sud-Ouest du tènement. De faible hauteur, la structure métallique qui les compose est de forme simple et épurée, permettant une transparence au niveau du sol.



Implantation des bâtiments

- Bâtiment « Bureaux » :

Au Nord-Est, le bâtiment à construire sera implanté parallèlement à la limite du domaine public, à une distance de 21,14m de la rue Vaucanson.

L'espace créé par ce recul sera largement paysagé avec une alternance d'arbres et arbustes le long du domaine public. La hauteur maximale du bâtiment sera atteinte à l'acrotère +12.30/NGF 202.06m, soit une hauteur maximum de 12,30m par rapport au terrain naturel initial.

Le dallage du RDC du bâtiment « Bureaux » sera situé à une altimétrie de +0.50m par rapport au terrain naturel initial afin de satisfaire à la réglementation du PPR.

- Bâtiment « Hall » :

Au Nord-Ouest, le bâtiment existant est initialement implanté parallèlement à la limite de propriété à une distance de 12,73 m.

La hauteur maximale du bâtiment est atteinte à son faitage +16.46/NGF 206.22m, soit une hauteur maximum de 16,96m par rapport au terrain naturel initial.

- Abris Poids Lourds :

Au Sud-Ouest, les abris poids lourds seront implantés à 23,87m au plus près de la limite du domaine public, rue Louis Vicat.

La hauteur maximale des abris sera atteinte au niveau de la rive à +7.60/NGF 197.36m, soit une hauteur maximum de 8,30m par rapport au terrain naturel initial.

PC 0385652010017

Complète 22-01-2021

Volumétrie des bâtiments et façades

Les volumétries des bâtiments sont de formes simples, et diffèrent selon les fonctions qu'ils abritent.

Le bâtiment « Bureaux », en lien visuel direct avec la rue de Vaucanson, sera revêtu de différents bardages, bois et bardage plan. Les décrochés en façades seront ainsi renforcés par cette alternance de bardages qui viendront décomposer la volumétrie générale du bâtiment.

Les façades du bâtiment « Hall » seront réhabilitées de manière sobre, avec un seul type de bardage, conservant ainsi son expression la plus pure.

Aménagement des extérieurs

L'accès au terrain s'effectue depuis la rue Vaucanson pour les véhicules des employés de bureaux avec un retrait de 5m minimum par rapport au domaine public.

Deux portails distincts pour l'accès des poids lourds seront réalisés. Un pour l'entrée au niveau de la rue Emile Romanet et un pour la sortie rue de Vaucanson. Une aire d'attente poids lourds sera aménagée le long de la rue Emile Romanet.

Un sas technique comprenant l'aire de présentation pour la collecte des ordures ménagères sera aménagé le long de la voie publique accolé à un poste de transformation.

L'espace libre arboré situé à l'Est du tènement est en parti conservé. Les environs des parkings sont traités en espaces libres végétalisés.

Le bâtiment de bureaux est en lien direct avec le parking qui lui est dédié. Une circulation piétonne chemine au cœur du tènement dans un espace libre généreusement arboré. Ce cheminement permet de rallier les différents bâtiments et parkings, loin des circulations de poids-lourds.

La partie Ouest du tènement accueille la hall existante conservée, ainsi que les abris des stationnements pour les poids-lourds. Ceux-ci circulent sur de larges voies en enrobé autour des abris et de la hall, suivant un circuit en sens unique qui facilite les flux.

Le projet comporte également la création de 2 stations de carburant et d'une aire de lavage qui s'installent successivement aux abords des cheminements poids-lourds.

Surfaces

- Surface du tènement : 56 130m²
- Emprise au sol des bâtiments : 11 930.3 m² (680.5 m² bât « bureaux » + 4 016.2m² Bât « hall » + 7233.6m² abris PL).
- CES : 11 930.3 / 56 130 m² (surface tènement foncier) x100 = 21.25%.
- Surface plancher des bâtiments projetés :
- Bâtiment « Bureaux » = 1 235 m² SP
- Bâtiment « Hall » = 4527m² SP (dont 91 m² SP bureaux)
- Total : 5 762 m² de Surface de Plancher.

Espaces verts, plantations

Pleine terre :

L'espace libre arboré situé à l'Est du tènement sera en parti conservé, il constitue une surface de 5 614m². Le projet prévoit la création de 11 450m² d'espace de pleine terre paysagé. Au total, cela constitue 17 064m² d'espace libre en pleine terre représentant 30.40% de la surface du tènement (17 064 / 56 130 x100).

Plantations :

Besoin selon PLU :

- 240 places de stationnements : besoin de 60 arbres de haute tige à raison de 1 arbres pour 4 places de stationnements.

Le projet prévoit la conservation de 20 arbres de haute tige déjà présents sur l'espace libre arboré à l'Est du tènement, et la plantation de 40 arbres de haute tige et de haies arbustives plurispécifiques assurant les clôtures du terrain en limites Nord-est, Sud-Est et Sud-Ouest. Les arbres de haute tige seront répartis au sein des différents espaces verts.

Les plantations du projet sont les suivantes :

- Arbres de petit développement : Cormier, Sorbier des oiseleurs, Noisetier.
- Arbres de grand développement : Aulne glutineux, Tilleul à grandes feuilles et Merisier.

- Haies arbustives plurispécifiques : Troène champêtre, Charmille, Noisetier, Epine vinette, Sureau noir, Cerisier de Sainte Lucie.

Clôtures et portail

Les clôtures existantes en limite de propriété Nord-Est et Sud-Est sont composées de haies arbustives plurispécifiques doublée d'un grillage. Les haies seront conservées et le grillage existant sera remplacé par une clôture à maille rigide de teinte gris souris RAL 7005 et de hauteur 2.00m par rapport au terrain naturel.

En limite Sud-Ouest, le grillage existant sera remplacé par la plantation d'une haie arbustive plurispécifique doublée d'un grillage à mailles rigides de teinte gris souris RAL 7005 et d'une hauteur maximale de 2,00m par rapport au terrain naturel.

La limite séparative Nord-Ouest sera clôturée avec un grillage à maille rigide de teinte gris souris RAL 7005 et d'une hauteur maximale de 2,00m par rapport au terrain naturel.

Les clôtures permettront le passage de la petite faune et le bon écoulement des eaux pluviales.

Les 3 portails qui viennent fermer les accès au tènement seront, tout comme les clôtures, d'une hauteur de 2,00m et de couleur gris souris RAL 7005..

Stationnements

Véhicules légers

Il sera aménagé 160 places de stationnement de dimension 5,00 x 2,50 m dont 8 pour les personnes à mobilité réduite de dimension 5,00 x 3,30 m. Celles-ci se situeront à proximité du portail d'entrée du « parking bureaux », au droit de l'accès au bâtiment « bureaux ».

Ces 160 places seront réparties sur 2 zones de parking afin de permettre une séparation des flux de circulation. L'une comptabilisera 58 places de stationnement. Elle sera proche du bâtiment de bureaux et sera traitée en enrobée. L'autre comptabilisera 102 places de stationnement. Elle se situera à proximité de l'entrée poids-lourds, sur un dallage existant conservé.

Poids-lourds

Dans le cadre du projet il sera aménagé 80 places de dimension 19,00 x 4,00 m pour le stationnement des poids-lourds. Cette zone de stationnement se situera sous deux d'abris métalliques.

Circulation

Pour les véhicules légers du personnel travaillant dans le bâtiment de bureaux, l'entrée et la sortie des véhicules s'effectuera depuis un premier accès situé le long de la rue Vaucanson. La circulation se fera à double sens depuis cet accès.

Pour les véhicules légers du personnel travaillant comme chauffeurs, l'accès s'effectuera depuis la rue Emile Romanet et la circulation se fera à double sens. Cet accès sera mutualisé avec l'entrée des poids-lourds sur le tènement. Dès leur entrée sur le terrain, les flux des véhicules légers et des poids-lourds seront séparés afin de garantir un bon fonctionnement de la circulation.

Les poids-lourds chemineront à sens unique sur l'ensemble du site, leur permettant ainsi de manœuvrer et circuler aisément. Leur sortie s'effectuera depuis un troisième et dernier accès situé le long de la rue Vaucanson.

Cycles

PLU : 1,5% de la surface de plancher à vocation de bureaux. Soit 1326m² x 1.5% = 19,89m² minimum requis.

Le projet prévoit la réalisation d'un abri vélos (couvert ouvert) avec système de fermeture sécurisé et support cycle avec arceaux d'attache de 8 m² implanté sur le parking à proximité de l'entrée du bâtiment « Bureaux ». Un local vélos d'une surface de 12m² sera aménagé également dans le bâtiment « Hall ».

Pr 0385652010017
Complète 22 -01- 2021



Réseaux

Réseau d'eau potable :

Le raccordement se fera par piquages sur le réseau existant situé rue Vaucanson et la rue Emile Romanet.

Réseau d'eaux usées :

Raccordements sur le réseau existant situé rue Vaucanson et rue Emile Romanet.

Réseau électrique :

Mise en œuvre d'un local transformateur le long de la rue Vaucanson, raccordement sur le réseau ENEDIS situé rue Vaucanson. La puissance électrique nécessaire dans le cadre du projet est de 400 kVA.

Réseaux téléphone - Fibre optique :

Raccordement des bâtiments rue Vaucanson.

Gestion des eaux pluviales :

Écoulement des eaux pluviales dans le réseau collecteur, raccordement au réseau depuis la rue Vaucanson, la rue Emile Romanet et la rue Louis Vicat.

TRAITEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE SES ABORDS

Les matériaux de revêtement ont été choisis pour leur durabilité et leur facilité d'entretien.

Façades

Elles seront traitées avec différents bardages, bois, métalliques, bardage plan et ponctuées de bandes horizontales en polycarbonate (pour la localisation précise, se référer à la pièce *PC05 Façades*).

Bâtiment « bureaux » :

- Le volume sera en partie recouvert d'un bardage horizontal de type Hairplan 300 du fabricant Arcelormittal de teinte gris-noire RAL 7021.
- Les parties en retrait de la façade seront traitées en bardage bois pose vertical Douglas de teinte naturelle.
- Les garde-corps seront composés d'une structure métallique et d'un remplissage en tôle, teinte gris souris RAL 7005.

Bâtiment « Hall » :

- La partie supérieure des façades est habillée d'un bardage métallique vertical type Arval Trapeza ou équivalent de teinte bleu lagon RAL 4592, rappelant les couleurs de Lely environnement.
- La partie inférieure des façades est habillée d'un bardage vertical type Arval Trapeza ou équivalent de teinte gris souris RAL 7005.
- Les façade Sud-Ouest et Nord-Est sont rythmées de bandes horizontales de bardage polycarbonate.

Abri métallique pour poids-lourds :

- La structure métallique est de teinte gris-noire RAL 7021.

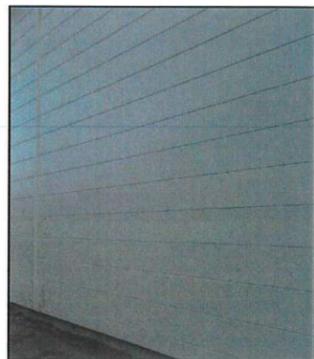


Illustration de bardage Hairplan 300



Illustration de bardage Trapeza

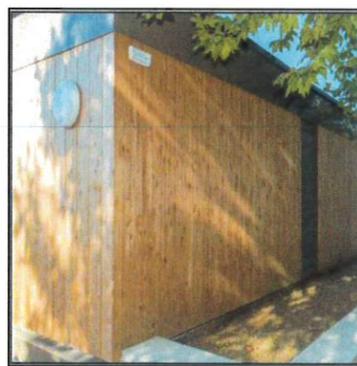


Illustration de bardage bois Douglas

Toitures

Bâtiment « bureaux » : toitures terrasses non accessibles avec étanchéité autoprotégée de teinte grise sur le volume développé en R+2, toiture terrasse sur le volume développé en RDC recevra une végétalisation en bacs préculтивés.

Bâtiment « Hall » : bac acier existant inchangé.

Abris poids-lourds : bac acier teinte gris souris RAL 7005.

Abri-vélo : Couverture en polycarbonate translucide.

Menuiseries (Bâtiments A et B)

- Profilés aluminium à rupture de pont thermique de teinte gris-noire RAL 7021 avec vitrages de haute performance.
- Les portes sectionnelles et portes métallique de service seront de teinte gris-noir RAL 7021.

Photovoltaïque

En toitures abris poids-lourds est prévue l'installations de centrales photovoltaïques de panneaux cristallins.

Le dimensionnement des installations (implantation précise des panneaux et puissance électrique développée) sera confié à un bureau d'étude spécialisé.

DISPOSITIONS PRISES VIS-A-VIS DU PLAN DE PREVENTION

PPRI de l'Isère aval : zone verte Bir.

Le plancher du bâtiment « Bureaux » sera surélevé de 50cm au-dessus du terrain naturel, soit à la cote altimétrique 190.26 m.

PPRT de l'établissement TITANOBEL : zone bleu clair b1 et b2.

Les bâtiments seront réalisés de manière à assurer la protection de leurs occupants vis-à-vis des effets de surpression suivant les caractéristiques précisées dans le tableau 2 : Caractéristiques des effets affectant les zones « b ».

TMD

Le projet ne porte pas sur un Etablissement recevant du Public.

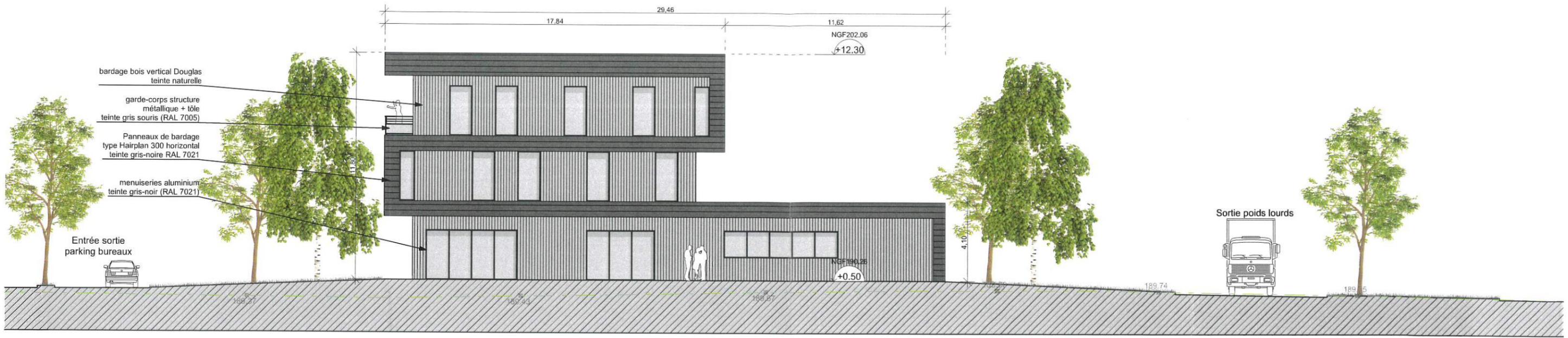
Fait à Grenoble, le 11/01/2021

Ablok architectes

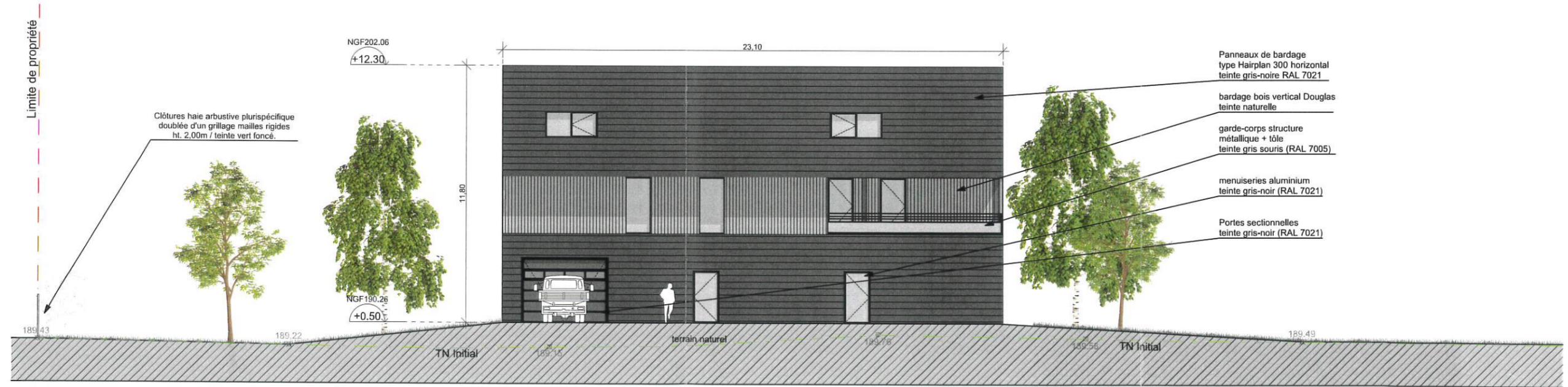
PC 0385652010017

Complète 22 -01- 2021

AbloK architectes



Façade Nord-Est



Façade Nord-Ouest

PC 0385652010017

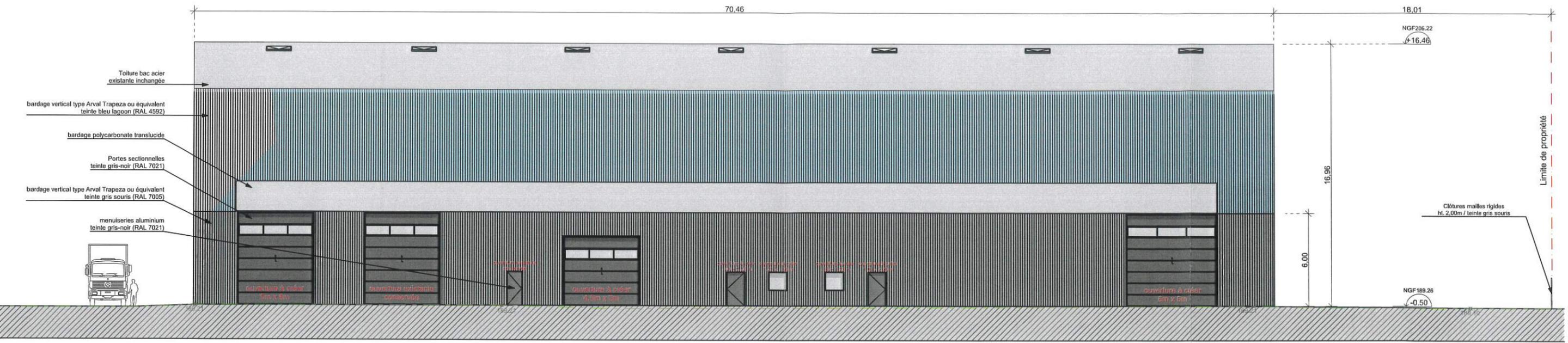
Recu le 20 -11- 2020 



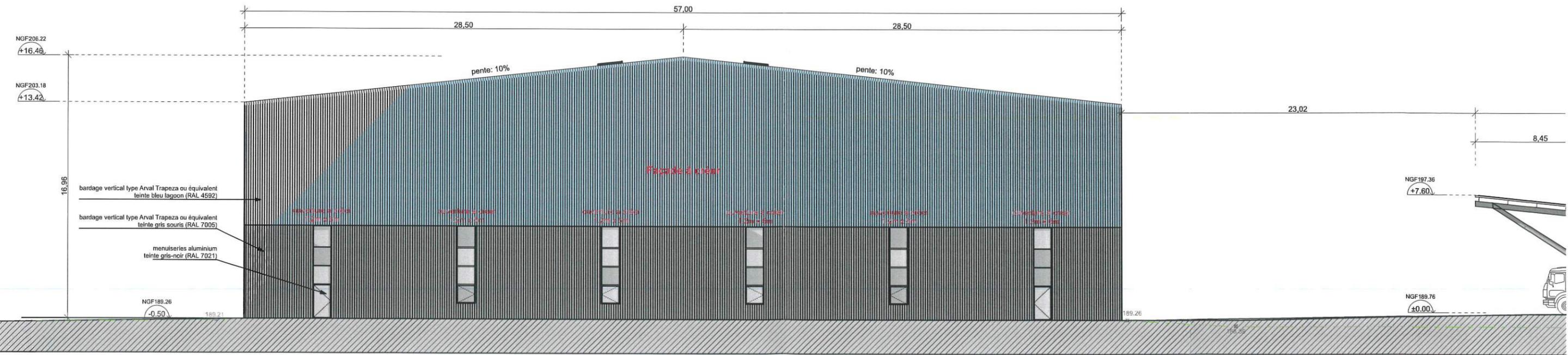
Façade Sud-Ouest



PC 0385652010017 Façade Sud-Est



Façade Nord-Est

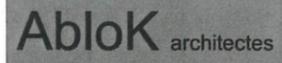


Façade Nord-Ouest

PC: 0385652010017

complète 22-01-2021



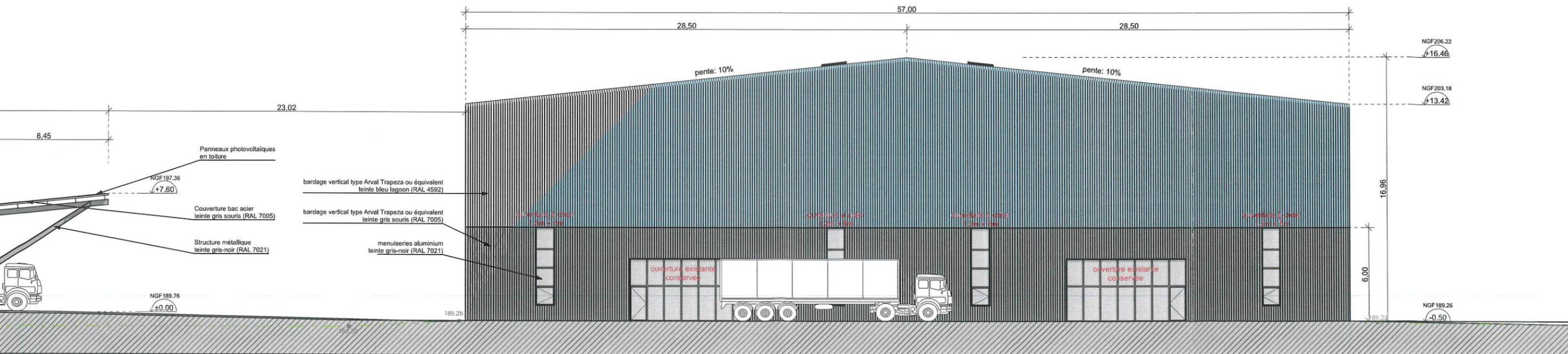




Maître d'ouvrage: **LELY Environnement**
 11/01/2021
 PC 05.3 ind.B
 20 113

Façades Hall, ech 1/250
 Nord-Ouest et Nord-Est
PROJET



Façade Sud-Ouest



Façade Sud-Est

PI 0385652010017

Complète 22-01-2021

Handwritten signature



GROUPE EOS



LELY
ENVIRONNEMENT



Maître d'ouvrage: **LELY Environnement**

AbloK architectes

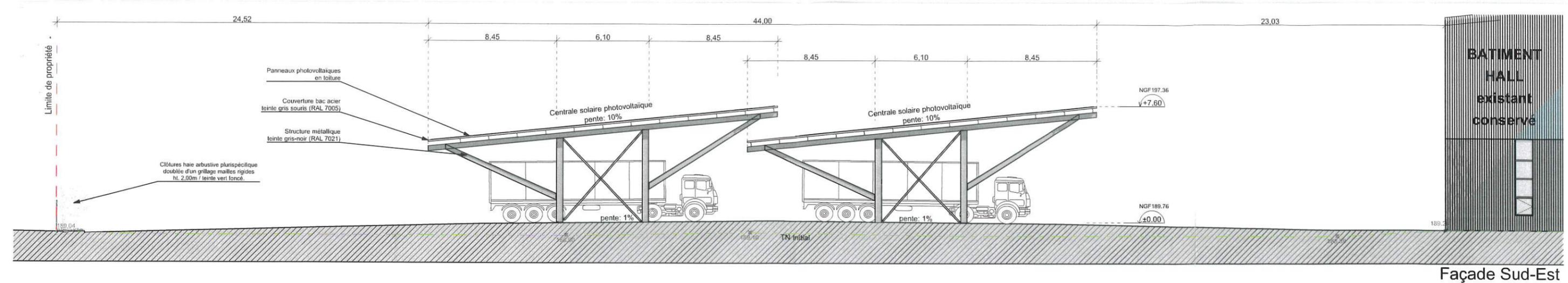
11/01/2021

PC 05.4 ind.B

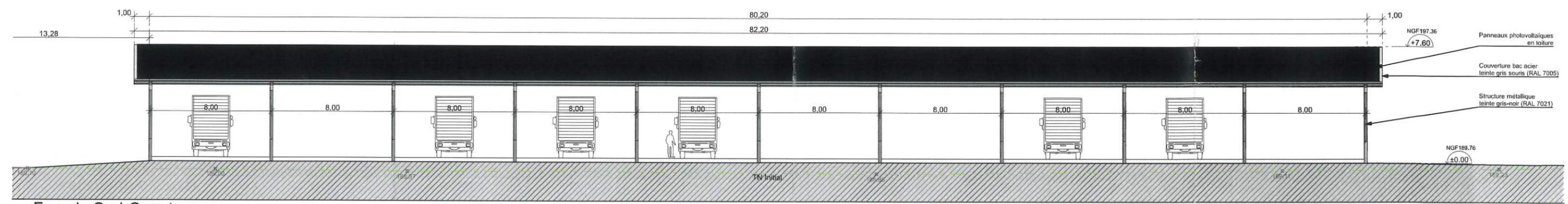
20 113

Façades Hall, ech 1/250
Sud-Ouest et Sud-Est

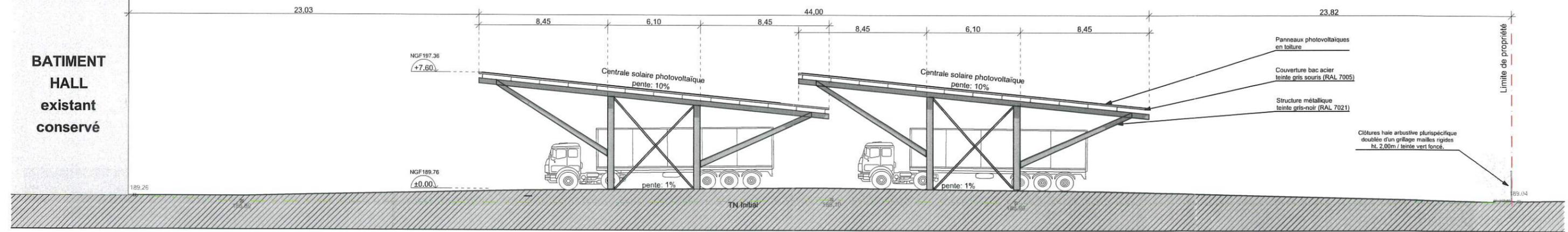
PROJET



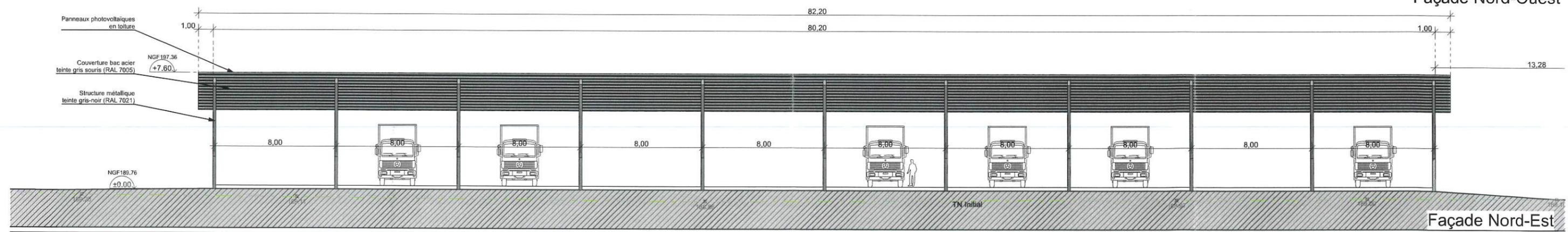
Façade Sud-Est



Façade Sud-Ouest



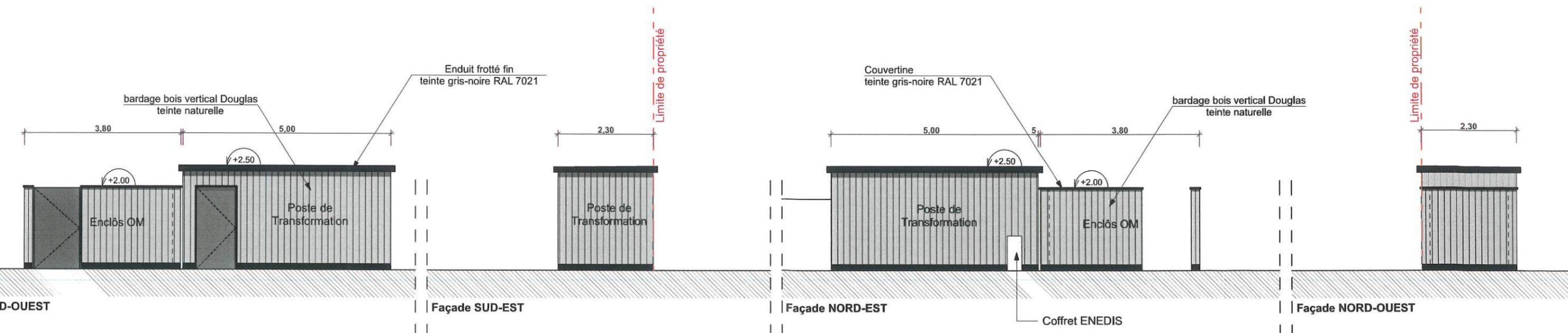
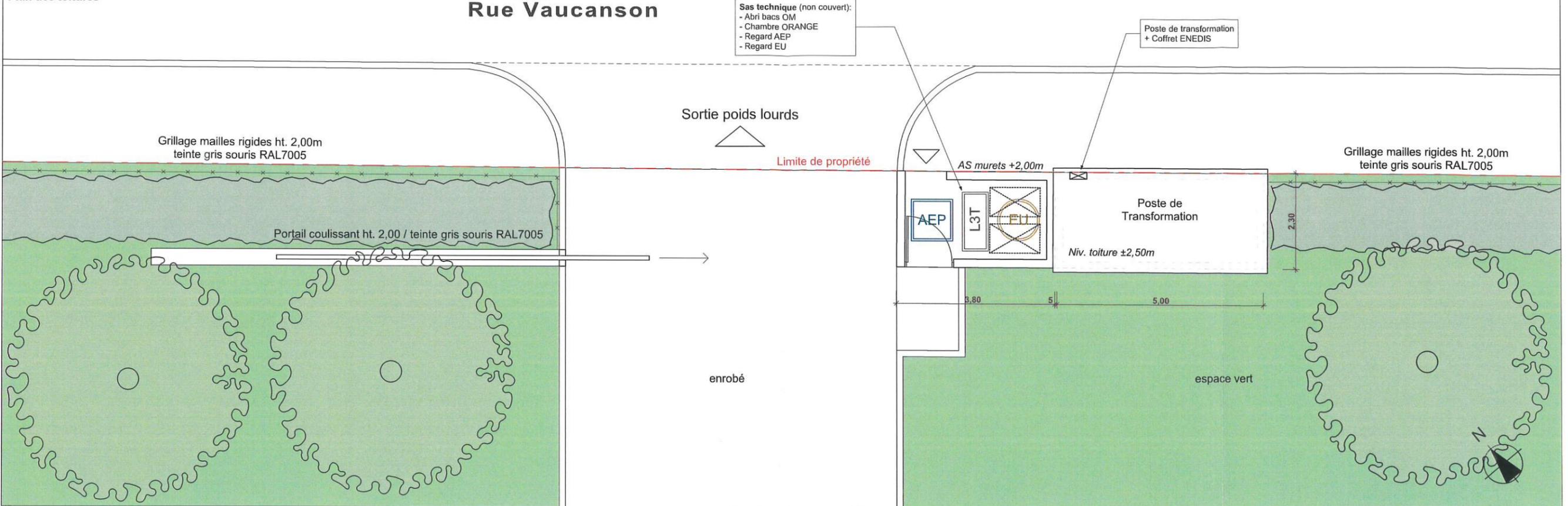
Façade Nord-Ouest



Façade Nord-Est

Plan des toitures

Rue Vaucanson



0385652010017

22-01-2021

Handwritten signature

Portail coulissant

5 coulissant

Bâtiment bureaux à construire

Bâtiment bureaux à construire

Niv.Rez
+0.50
NGF 190.26

Toiture végétalisée

Acrotère : +4.60 NGF 194.36

Faîtage : +4.53
NGF 194.29

Acrotère : +12.30 NGF 202.06

Faîtage : +12.22 NGF 201.98

Acrotère : +12.30 NGF 202.06

étanchéité autoprotégée
teinte gris moyen

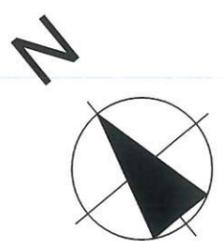
terrasse
6,70

pente 4%

pente 3.1%

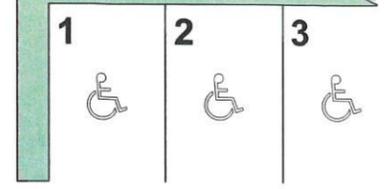
pente 3.1%

5,00

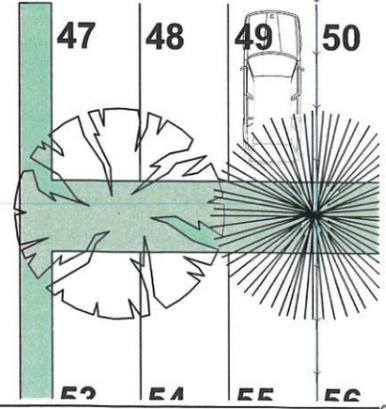
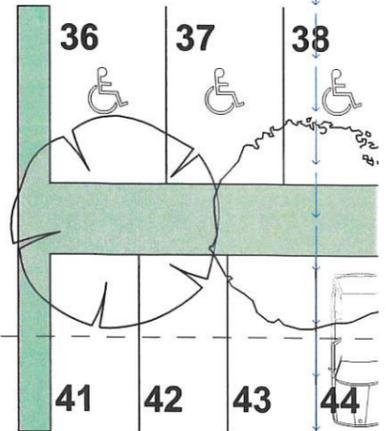


puits perdu

puits perdu



Parking bureau
S: 1 60



GROUPE EOS



Maître d'ouvrage: **LELY Environnement**

AbloK architectes

27/10/2020

PC 05.7 ind.A

20 113

Plan de toiture, ech 1/200
bâtiment Bureaux

Recu te 20 -11- 2020

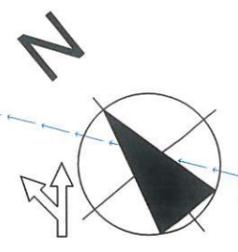
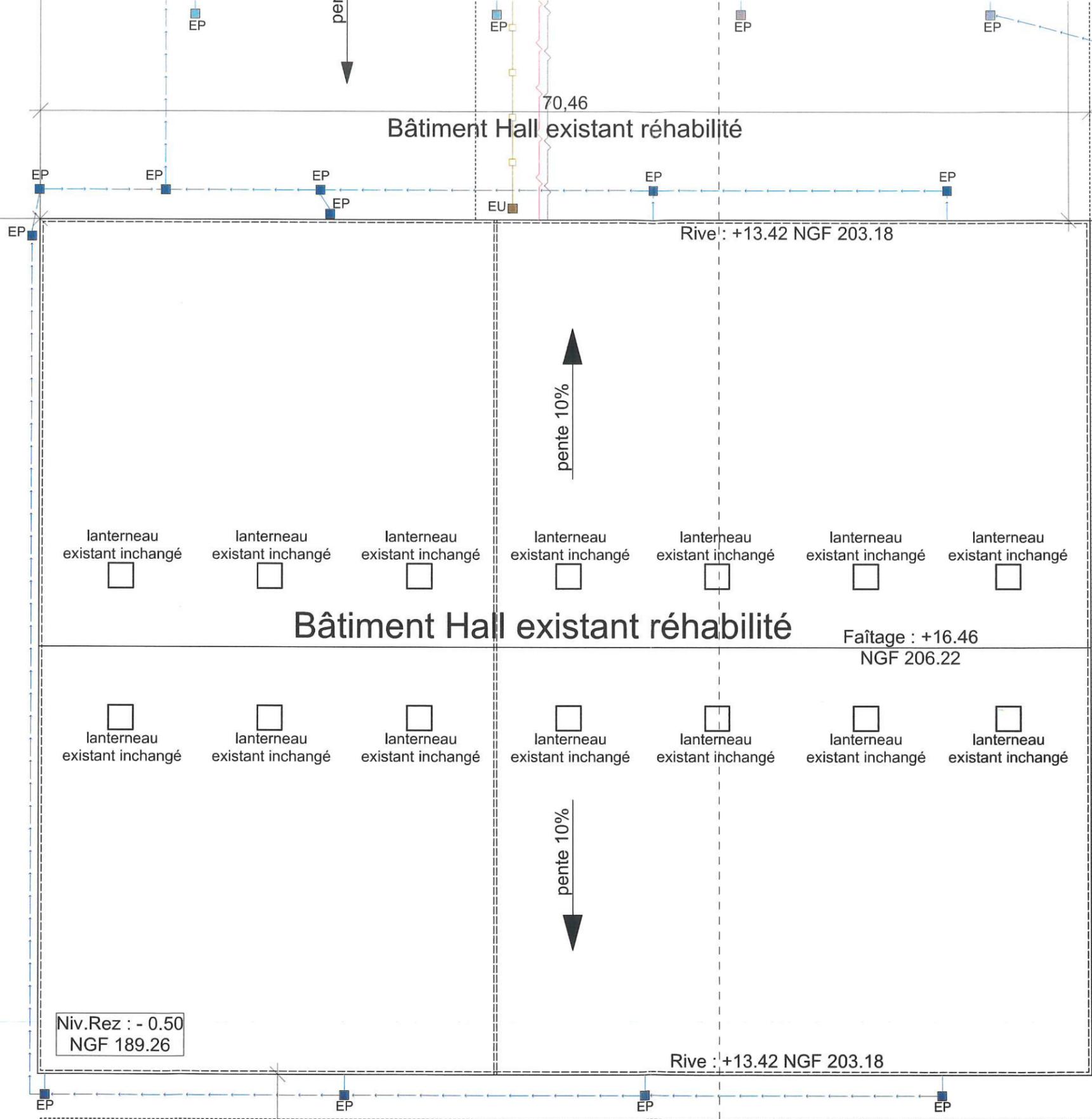
PC 0385652010017

LIMITES DE PROPRIÉTÉ

Clôtures mailles rigides ht. 2,00m / tel

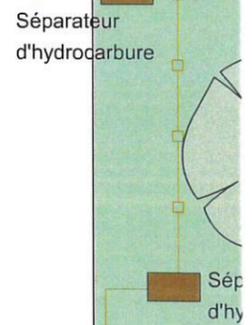
25,00
18,01
57,00

Bâtiment Hall existant réhabilité



Pompes à essences x2

57,00



Poteau incendie



GROUPE EOS



Maître d'ouvrage: LELY Environnement

AbloK architectes

27/10/2020

PC 05.8 ind.A

20 113

Plan de toiture, ech 1/300
bâtiment "Hall"

Recu le 20-11-2020

PC 0385652010017

LIMITES DE PROPRIÉTÉ

Clôtures mailles rigides ht. 2,00m / teinte vert foncé

Séparateur d'hydrocarbure

Circulation pc
S: 21 375 m²

12,28

82,20

Rive : +7.60 NGF 197.36

Centrale solaire photovoltaïque

pente 10%

EP

EP

EP

EP

EP

EP

23,00

Abri pour semi remorques 01 à construire

S: 3 050m²

Rive : +7.60 NGF 197.36

Centrale solaire photovoltaïque

pente 10%

EP

EP

EP

EP

EP

EP

23,00

Rive : +5.20 NGF 194.96

12,28

82,20

PC 0385652010017



GROUPE EOS



Maître d'ouvrage: LELY Environnement

AbloK architectes

27/10/2020

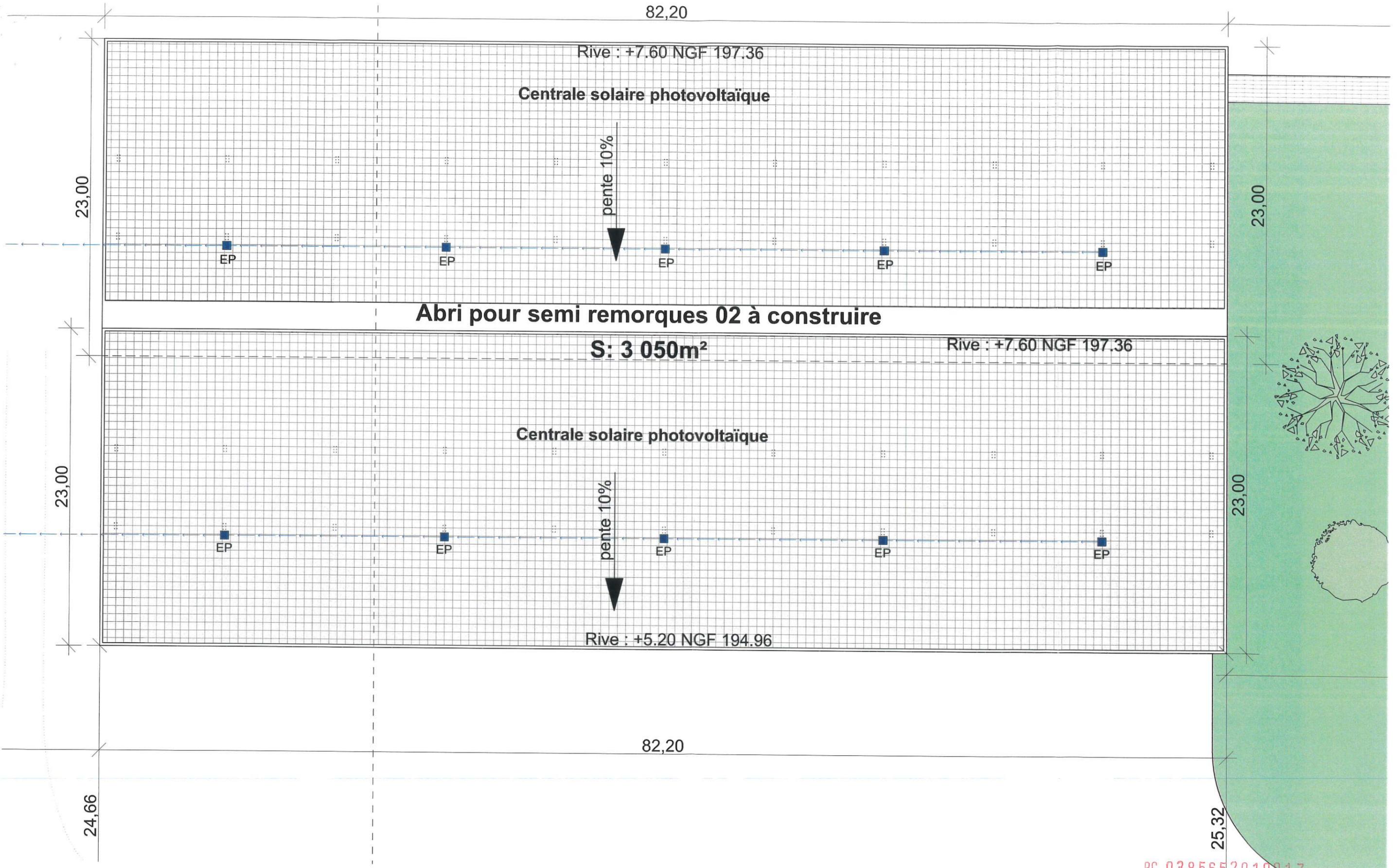
PC 05.9 ind.A

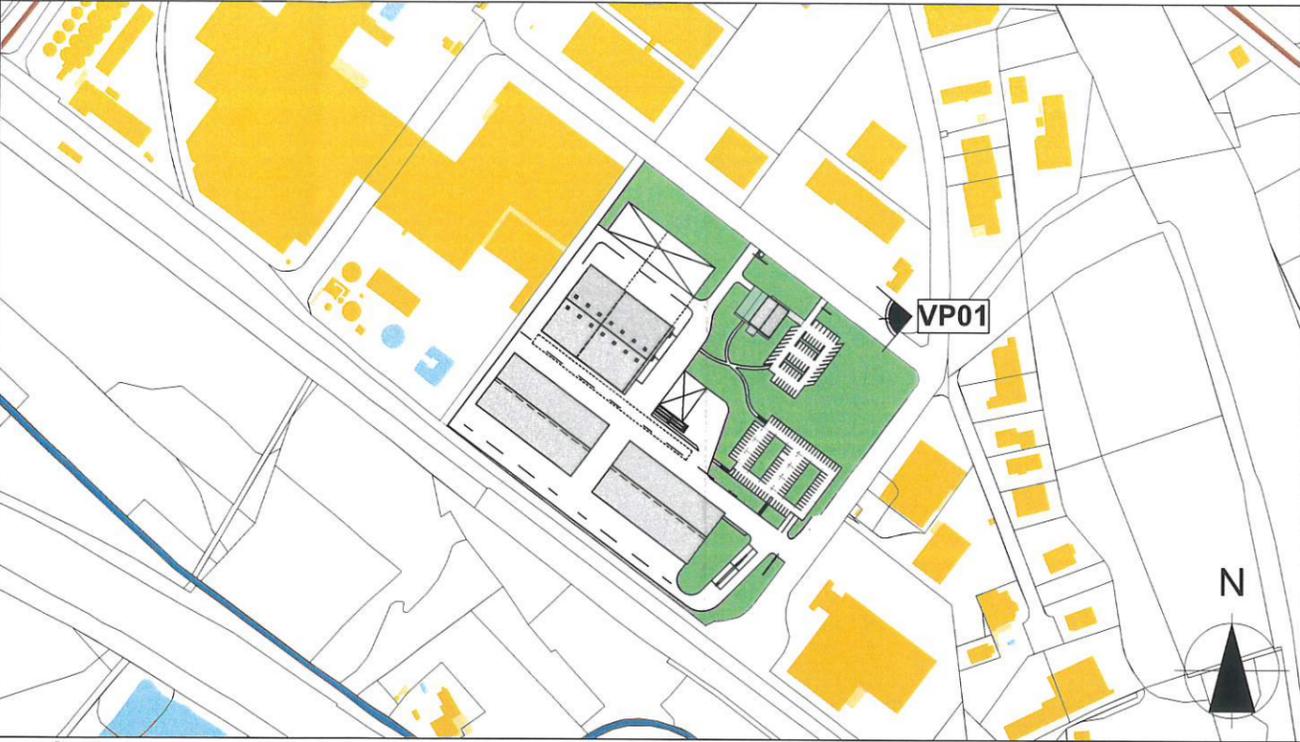
20 113

Plan de toiture, ech 1/250

Abri PL01

Recu le 20 -11- 2020





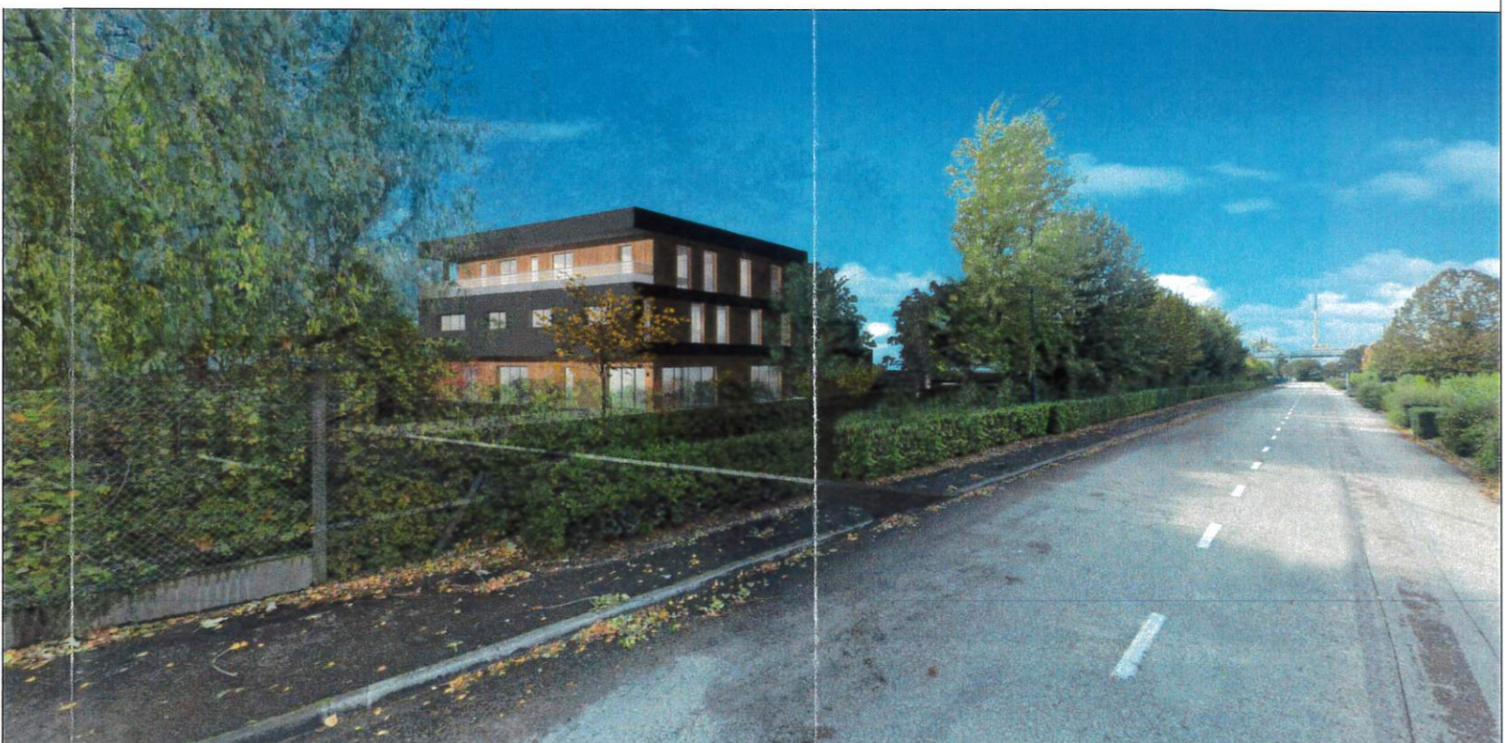
cadastre



VP01, Vue avant les travaux

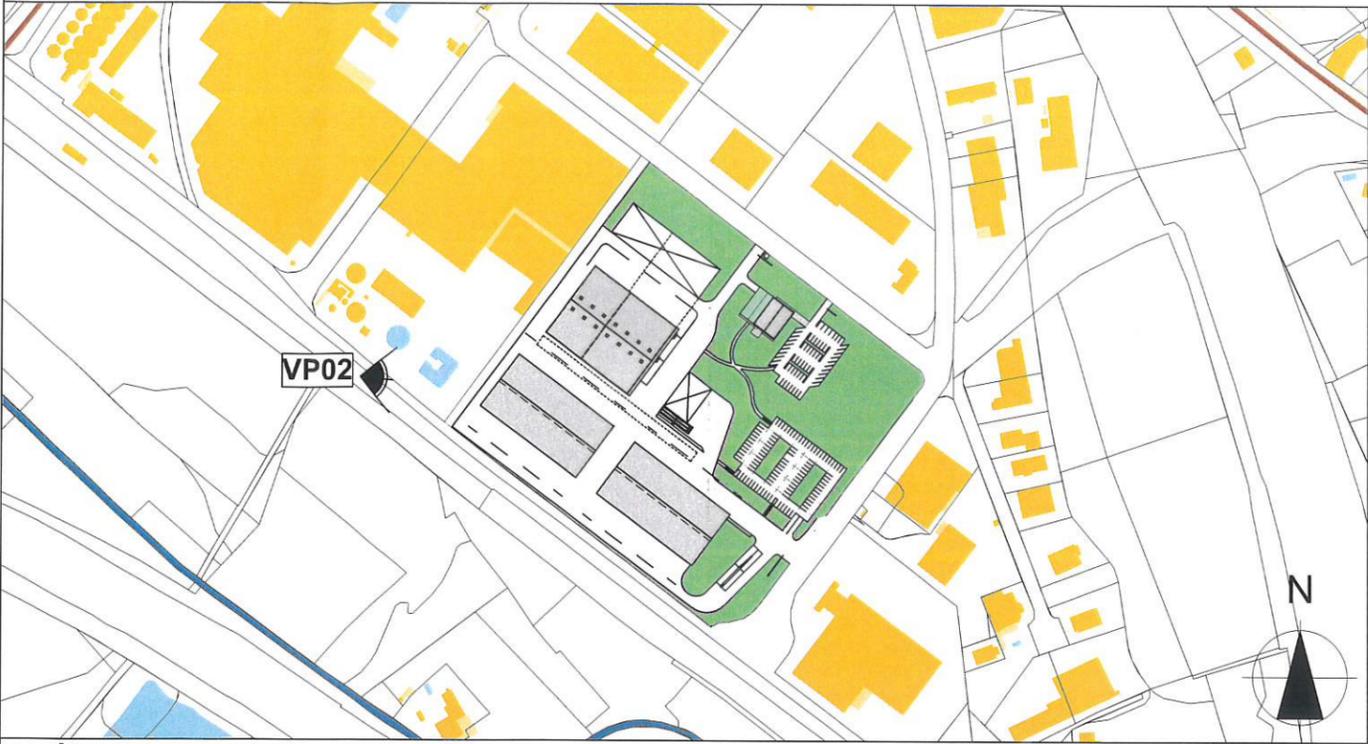


vue aérienne



VP01, Vue après les travaux

				<p>Maître d'ouvrage: LELY Environnement</p>	<p>PF 0385652010017 </p>	
				<p>AbloK architectes 27/10/2020</p>	<p>PC 06.1 ind.A 20 113</p>	<p>Insertion paysagère 1 Recu le 20-11-2020</p>



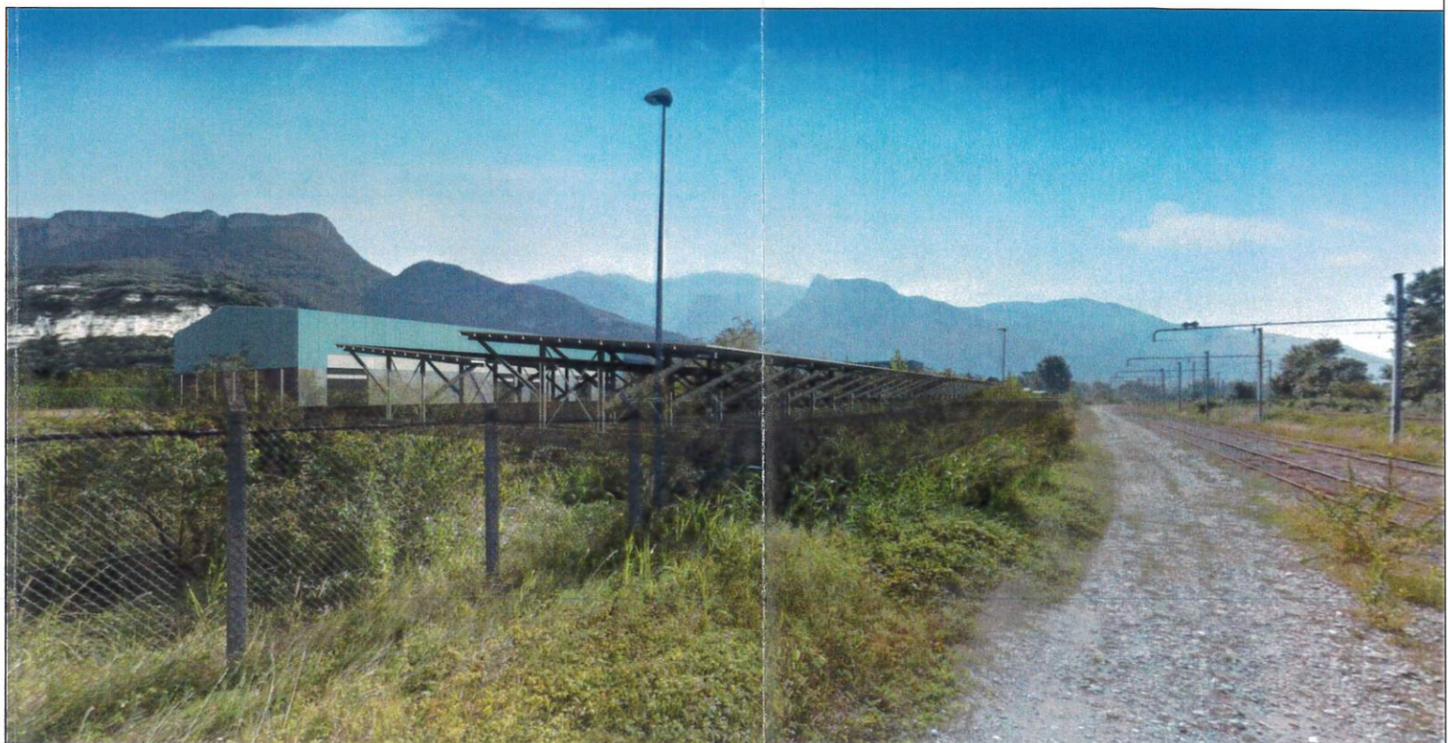
cadastre



VP02, Vue avant les travaux

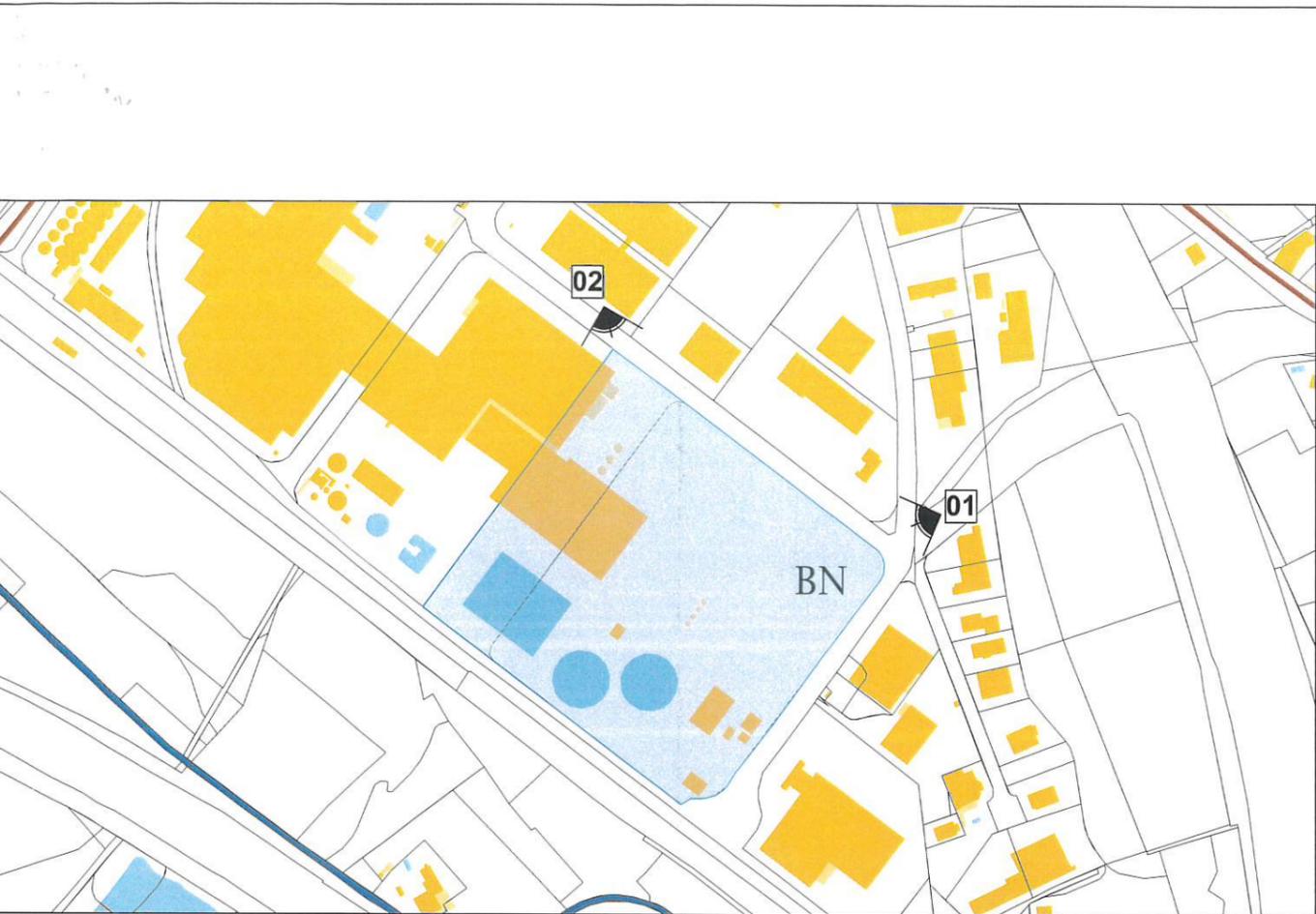


vue aérienne



VP02, Vue après les travaux

   	Maître d'ouvrage: LELY Environnement		0385652010017	
	AbloK architectes 27/10/2020	PC 06.1 ind.A 20 113	Insertion paysagère 2 Recu le 20 -11- 2020	



cadastre



Vue 01



vue aérienne



Vue 02

PC: 0385652010017



GROUPE EOS



Maître d'ouvrage: **LELY Environnement**

AbloK architectes

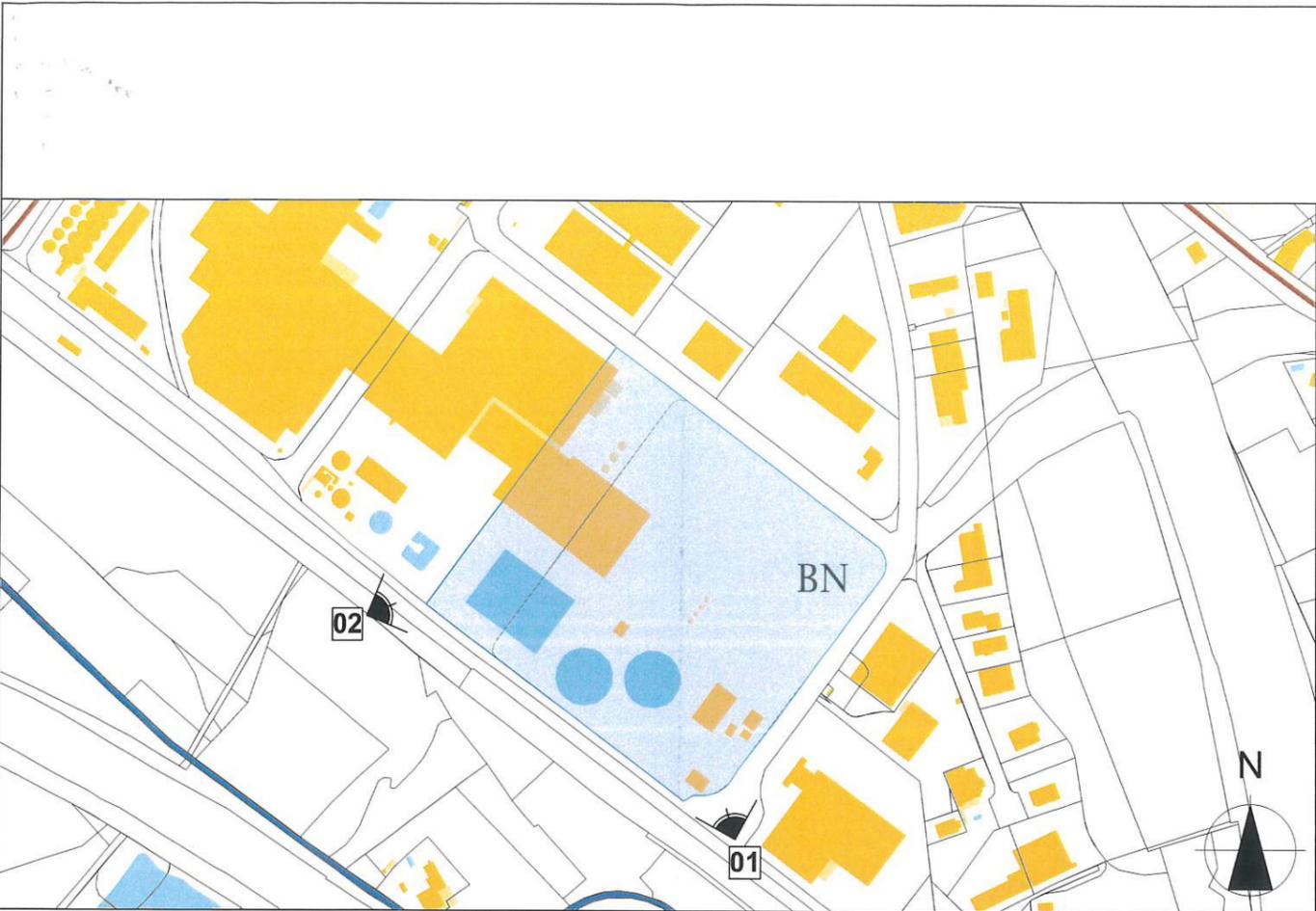
27/10/2020

PC 07 ind.A

20 113

Photographie environnement proche

Recu le 20-11-2020



cadastre



Vue 01



vue aérienne



PC 0385652010017

Vue 02



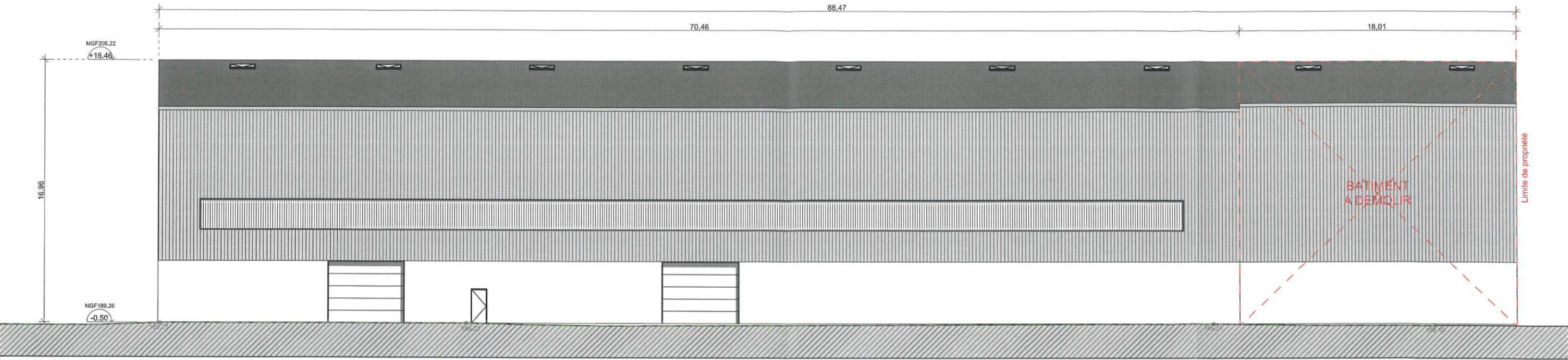



Maître d'ouvrage: **LELY Environnement**

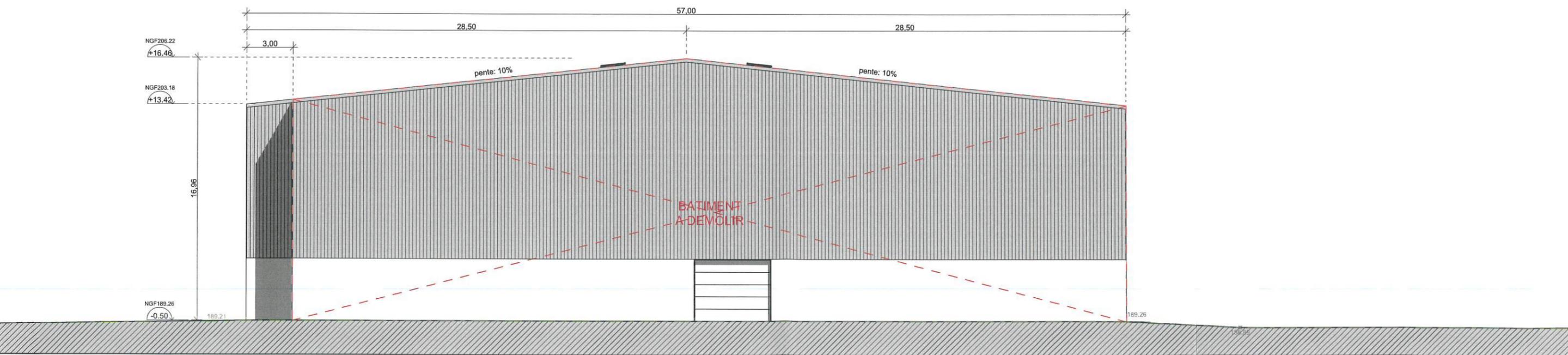
AbloK architectes	PC	08 ind.A
27/10/2020	20 113	

Photographie
paysage lointain

Recu le 20-11-2020



Façade Nord-Est

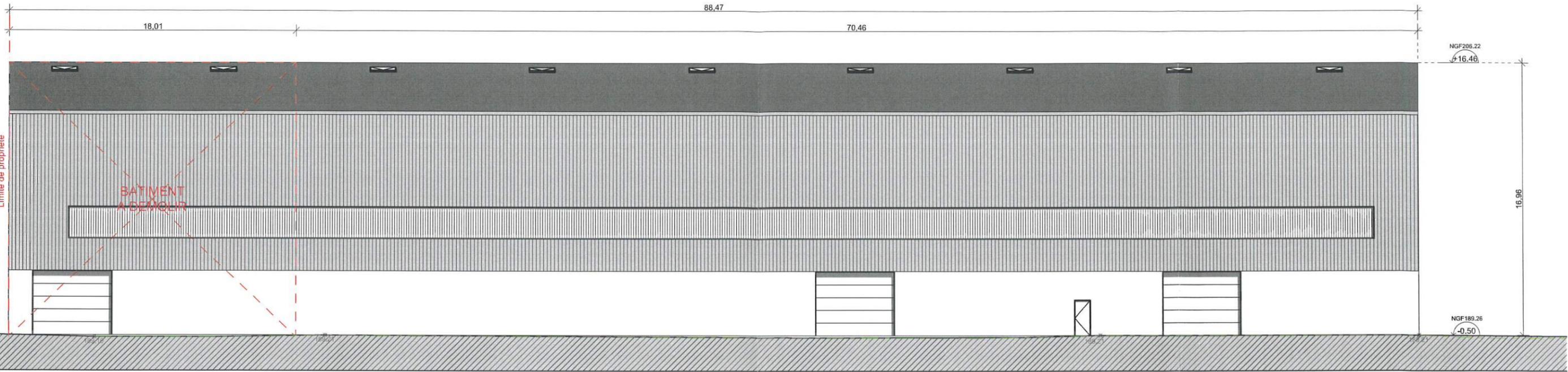


Façade Nord-Ouest

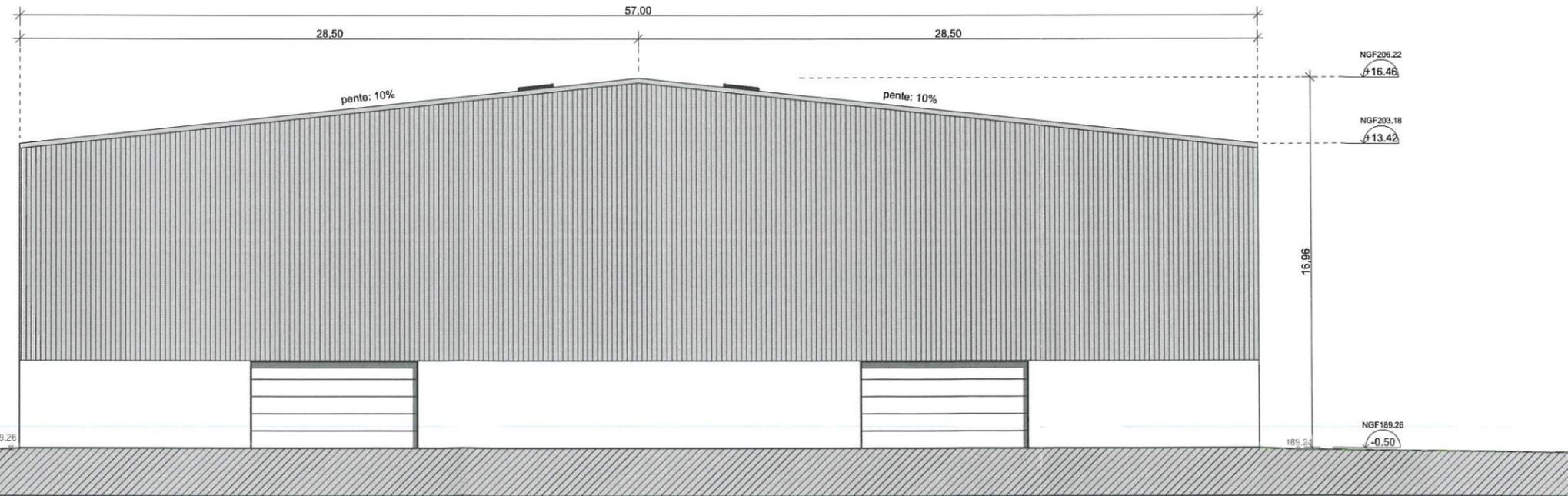
PC 0385652010017

Complète 22-01-2021

Handwritten signature



Façade Sud-Ouest



Façade Sud-Est

Complété 22-01-2021

PC 0385652010017

Handwritten signature

Maître d'ouvrage: **LELY Environnement**

AbloK architectes

PC 05.12 ind.B

Façades Hall, ech 1/250
Sud-Ouest et Sud-Est

EXISTANT

11/01/2021

20 113



GROUPE EOS

